

Les propositions de l'UNICEM pour « booster » la commande publique responsable

Mardi 25 avril 2017, Michel André, président de l'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) a été auditionné par le Conseil économique, social et environnemental (CESE), dans le cadre de la saisine sur la commande publique responsable. L'occasion pour l'UNICEM de rappeler son engagement de longue date en la matière, et de faire valoir ses propositions pour une commande publique plus responsable.

En France, la commande publique représente annuellement environ 10 % du PIB, soit 200 milliards d'euros, et constitue un levier majeur pour réussir la transition vers de nouvelles formes d'économie intégrant les objectifs du développement durable. L'introduction de critères environnementaux ou sociaux dans ces marchés reste cependant limitée - en dessous de 7 % en 2013. Même si les récentes évolutions du droit des marchés publics (ordonnance du 23 juillet 2015 et décret du 25 mars 2016) ont renforcé la place du développement durable dans les marchés, le CESE cherche à faire émerger des pistes permettant d'accélérer la transition vers une commande publique plus responsable.

C'est dans ce contexte que Michel André, président de l'UNICEM, a été entendu mardi 25 avril 2017.

Très concernée par la commande publique (ses produits sont dans la majorité des cas destinés à alimenter le secteur public pour ses besoins en construction de logements, ouvrages d'art, infrastructures et équipements publics), l'UNICEM salue les récentes évolutions du droit des marchés publics. Michel André a souligné la nécessité d'accompagner cette réforme par un effort de formation des acheteurs publics et des entreprises. Il propose de favoriser les synergies acheteurs / fournisseurs grâce à un réseau d'ambassadeurs de l'achat durable. Le président de l'UNICEM a également formulé les propositions suivantes :

- Favoriser la transition vers l'économie circulaire grâce à des critères adaptés aux enjeux spécifiques des secteurs professionnels et encourager les échanges entre acteurs locaux, créateurs de valeur ajoutée pour le territoire ;
- Promouvoir les démarches transversales grâce à des labels sectoriels Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) reconnus par l'Etat. Le déploiement de tels labels et leur reconnaissance dans les marchés publics encouragerait les entreprises, en particulier les PME/TPE à s'engager dans des démarches vertueuses ;
- Mieux prendre en compte la notion de « valeur ajoutée en cascade » dans les marchés publics, c'est-à-dire la valeur ajoutée apportée par l'ensemble des contributeurs à la chaîne d'approvisionnement afin que cette valeur ajoutée participe au développement local et bénéficie au territoire.

L'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) est la fédération qui regroupe les industries extractives de minéraux (granulats, pierre naturelle, minéraux industriels, craie...), et les fabricants de divers matériaux de construction (béton prêt à l'emploi, mortier, plâtre...). Les 2 700 entreprises qu'elle fédère emploient 38 000 salariés et réalisent un chiffre d'affaires de 10,5 milliards d'euros. Avec celles des autres activités qui composent la filière des matériaux minéraux de construction (ciment, préfabrication béton, tuiles et briques), elles approvisionnent les entreprises et les artisans du bâtiment et des travaux publics, secteur qui représente plus de 1 million d'emplois, et font travailler 25 000 à 30 000 transporteurs dédiés.

Pour en savoir plus : www.unicem.fr